

JOURNEE DE LA CLIMATOLOGIE EN COTE D'IVOIRE

Compte-rendu de la 1ère réunion
(25 mars 1968)

Chambre d'Agriculture - Abidjan

O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire
N° : 6802
Cote : B

CENTRE D'ADIPODOUME

Compte-Rendu de la Première Journée de la Climatologie
en Côte d'Ivoire

-:-:-:-

E R R A T A

Monsieur PIEL, Représentant de l'ASECNA en Côte d'Ivoire, a relevé quelques erreurs qui s'étaient glissées dans le "Compte-Rendu de la Première Journée de la Climatologie en Côte d'Ivoire" qui vous a été envoyé récemment.

en

Nous nous/excusons vivement et vous prions de bien vouloir corriger les points suivants :

- page 7 - paragraphe A, dernier alinéa

Il n'a pas été dit qu' "ADIAKE et BONDOUKOU seraient plus ou moins abandonnées en tant que stations synoptiques", mais simplement qu'il n'est pas envisagé actuellement d'y assurer un service permanent dans un avenir prochain.

- page 7 - paragraphe B - lire sept au lieu de huit postes climatologiques

Rayer BOLI et BOUNDIALI qui sont des postes pluviométriques

Ajouter TOUMBOKRO

- page 8 - 8ème ligne : lire 24 au lieu de 25
10ème ligne : lire quatre au lieu de trois postes

Le Directeur du Centre



M. LUC

LISTE DES PARTICIPANTS

Président de la séance

M. AKA ANGHUI, Directeur Général du Développement Agricole, représentant Monsieur le Ministre de l'Agriculture.

Organisateurs

MM. LUC, Directeur du Centre ORSTOM d'Adiopodoumé
ELDIN, Chef du Laboratoire de Bioclimatologie
(ORSTOM Adiopodoumé)
GRILLET, Direction des Produits, Ministère de
l'Agriculture
PIEL, Chef du Service d'Exploitation Météorolo-
gique de l'ASECNA
DAUDET, Laboratoire de Bioclimatologie (ORSTOM)
GNAMIEN, Service de Climatologie (ASECNA)

Participants

MM. AKOTO, BNEDT
BAUDUIN, Chef du Service Hydrologique (ORSTOM
Adiopodoumé)
BERTRAND, Pédologue, I.R.A.T. Bouaké
COULIBALY, Chef du Service de Vulgarisation de
l'élevage bovin, représentant le
Ministère de la Production Animale
COULOMB, IEMVT (CRZ de Minankro)
DAMOTTE, Protection des Végétaux
DE LA MENSBRUGE, Directeur du CTFT
DIOMANDE, Service de la Protection des Végétaux
HUET, Directeur Général de la SODEFOR
KAKADIE, Sous-Direction de l'Hydraulique (Minis-
tère des Travaux Publics).

MARTIN, I.R.C.A.

MIGNOT, Conseiller au Ministère des Affaires
Economiques et Financières

OCHS, Directeur du Département d'Agronomie de
l'I.R.H.O.

PITAUD, Hydrogéologue SODEMI

POIGNANT, I.F.A.C.

ROY, Directeur des Aménagements ruraux (Ministère
de l'Agriculture)

YAO SARAKA, Directeur de l'Agriculture du Sud.

Excusé

M. SALMON, représentant Monsieur le Chef de la M.A.C.

Absents

Les représentants des organismes suivants:

- Faculté des Sciences d'Abidjan
- IRCT
- IFCC
- BDPA
- CFDT
- SODEPALM
- SATMACI
- SOGETHA
- SALCI

L'ordre du jour qui accompagnait la convocation envoyée aux différents Instituts intéressés était le suivant:

- 1) - Examen des conclusions de M. FRANQUIN après sa mission en Côte d'Ivoire. Etat d'avancement des réalisations proposées par l'expert. Equipement et développement du réseau climatologique. Centralisation et publication des données.
- 2) - Inventaire des postes pluviométriques existant en Côte d'Ivoire quelle que soit leur appartenance (ASECNA, réseau agropluviométrique, sociétés d'intervention, réseaux privés, etc...).
- 3) - Propositions concernant d'une part, l'harmonisation et le développement de ce réseau pluviométrique, d'autre part, la centralisation et la publication des données recueillies.
- 4) - Questions diverses.

Monsieur AKA ANGHUI, Directeur Général du Développement Agricole, représentant le Ministre de l'Agriculture, à qui l'ORSTOM avait demandé de bien vouloir présider la séance, rappelle que lors de la réunion récapitulative de sa mission de normalisation des réseaux climatologiques en Côte d'Ivoire, M. FRANQUIN, Agroclimatologiste de l'ORSTOM, avait proposé que se tienne chaque année une journée de la Climatologie destinée en particulier à faire le point du développement et de l'harmonisation des réseaux ivoiriens.

M. AKA ANGHUI rappelle également que: avec un poste climatologique pour 17.000 km² et un poste pluviométrique pour 3 700 km², la Côte d'Ivoire a de loin la plus faible densité de toute l'Afrique Occidentale, tout au moins en ce qui concerne les postes climatologiques. Cette densité insuffisante est aggravée par une mauvaise répartition spatiale, la plupart des postes étant concentrés dans le quart Sud-Est du pays au détriment des autres régions. Par conséquent, un gros effort est à fournir pour que les données recueillies par ce réseau puissent répondre aux besoins de l'économie ivoirienne en pleine expansion.

Il insiste sur l'intérêt que le Gouvernement ivoirien et en particulier le Ministère de l'Agriculture, convaincu de l'importance fondamentale que revêt la connaissance du climat pour un développement rationnel de l'économie nationale, porte à l'amélioration des réseaux d'observation météorologique.

M. LUC, Directeur du Centre ORSTOM d'Adiopodoumé remercie le Ministre de l'Agriculture d'avoir bien voulu honorer cette réunion en se faisant représenter par M. AKA ANGHUI et rappelle que si l'ORSTOM a bien volontiers accepté d'organiser cette première journée de la Climatologie, il n'entend pas exercer dans l'avenir un monopole concernant

cette manifestation. Il souligne que M. ELDIN, Chef du Service de Bioclimatologie de l'ORSTOM à Adiopodoumé, a été amené dans le cadre d'un travail de convention portant sur le reboisement et la protection des sols, à s'intéresser à l'ensemble des données climatiques produites dans le pays, pour dresser une carte des déficits hydriques cumulés et de la durée de la saison sèche, et une carte des données pluviométriques en Côte d'Ivoire, et que cette étude l'avait tout naturellement désigné pour se charger de l'organisation technique de cette journée.

M. AKA ANGHUI remercie l'ORSTOM en la personne de M. LUC, d'avoir bien voulu se charger de l'organisation de cette première Journée de la Climatologie et après avoir fait approuvé par les participants l'ordre du jour proposé par M. ELDIN, donne la parole à ce dernier.

Après avoir rappelé le premier point de l'ordre du jour: examen des conclusions de M. FRANQUIN, état actuel du développement et de l'équipement du réseau climatologique, M. ELDIN propose qu'on examine successivement:

- La constitution et le développement du réseau climatologique
- L'équipement et le fonctionnement de ce réseau.

M. PIEL, Chef du Service d'Exploitation météorologique de l'ASECNA, expose l'état actuel du réseau ASECNA en Côte d'Ivoire et le point de vue de l'Agence sur le développement du réseau climatologique.

A) Réseau synoptique (couvrant les besoins aéronautiques, mais effectuant les observations d'un poste climatologique classique).

Il comprend onze stations dont PORT-BOUET, BOUAKE, TABOU et MAN fonctionnent 24 heures sur 24 (les observations de 21 h. et de 24 h. ne sont pas faites ailleurs).

Avant de prévoir une extension du réseau synoptique, l'OMM a demandé à l'ASECNA d'assurer les observations 24 h. sur 24 dans neuf stations, c'est-à-dire de compléter les observations dans cinq stations: GAGNOA, DIMBOKRO, ODIENNE, SASSANDRA et KORHOGO (en remplacement de FERKESSEDOUGOU).

D'autre part, ADIAKE et BONDOUKOU seraient plus ou moins abandonnées en tant que stations synoptiques.

B) Réseau climatologique

L'ASECNA entretient actuellement huit postes climatologiques: ABENGOUROU, ABIDJAN (Ville), ADIOPODOUME, AGBOVILLE, BOLI, BOUNDIALI, KOTOBİ et LA ME.

Le plan d'équipement aéronautique prévoit pour 1968-69, la création de cinq blocs techniques faisant les observations climatologiques à YAMO USSOUKRO, SAN PEDRO, SEQUELA, TOUBA, WANGO-FITINI, en vue de la construction dans ces localités, d'importants aérodromes.

DALOA ayant été déjà transformée en poste climatologique parallèlement au développement prévu pour son aérodrome, ce sont donc 25 stations fournissant des données climatologiques qui équiperont la Côte d'Ivoire en 1970.

Il faudrait encore créer trois postes pour atteindre la densité de un poste climatologique pour 12 000 km², considérée comme correcte par M. FRANQUIN.

M. PIEL montre ensuite sur une carte de Côte d'Ivoire, l'implantation des postes du réseau et fait ressortir que le territoire est assez inégalement couvert laissant des vides importants dans le Sud-Ouest, le Nord-Ouest et le Nord-Est.

M. ELDIN, après avoir rappelé ce que l'ASECNA entendait par association (1), demande alors aux représentants des différents organismes intéressés, de bien vouloir proposer l'association à l'ASECNA, de celles de leurs stations qui présentent une implantation intéressante, notamment celles du réseau d'avertissement dépendant de la Protection des Végétaux.

(1) Dans l'association, l'organisme détenteur du poste fournit son équipement ainsi que l'observateur qu'il retribue et qu'il contrôle. En retour, le service central apporte son appui technique: formation des observateurs, fourniture d'imprimés, centralisation, dépouillement, vérification, enregistrement, publication, diffusion des données d'observation, inspection du poste. (Extrait du rapport de M. FRANQUIN).

M. DAMOTTE, représentant les Services Phytosanitaires du Ministère de l'Agriculture décrit le réseau d'observation météorologique de la Protection des Végétaux en précisant qu'il est favorable à une formule d'association avec l'ASECNA.

D'un commun accord, un certain nombre de postes sont jugés intéressants par leur position:

Nord : MANBINGUE, KANI, TOUBA, MANKONO.

Est : BOUNA, DOROPO, NASSIAN.

Centre: TIENIGBE, NIAKARAMANDOUGOU.

Ouest : DANANE (implantation prévue en 1968).

M. PIEL signale que l'association de tous ces postes au réseau climatologique de l'ASECNA est immédiatement possible car elle n'entraîne pas de dépenses supplémentaires pour l'Agence, qui dans un premier temps n'assurera que le stockage des informations. Par la suite, après l'obtention d'un nouveau budget (1-1-69) le dépouillement et la publication de ces données pourraient sans doute être assurés également, et il est même possible qu'on envisage pour plus tard l'intégration complète de certains de ces postes au réseau ASECNA.

M. ELDIN fait remarquer que grâce aux postes de la P.V., les vides des quarts Nord-Est et Nord-Ouest sont en partie comblés mais que le Sud-Ouest est toujours désert et demande si la Direction des Eaux et Forêts n'aurait pas une installation climatologique à proposer en association avec l'ASECNA.

Personne ne mentionne l'existence d'un poste climatologique dans cette région où on ne trouve que quelques pluviomètres.

M. HUET, Directeur Général de la SODEFOR fait remarquer que les sociétés d'exploitation forestière n'offrent pas généralement de structures assez stables pour permettre l'implantation à demeure de postes climatologiques. Il suggère par contre de s'adresser aux scieries qui ont des installations permanentes et cite par exemple les chantiers de la SCAF à 60 km au Nord de SAN PEDRO.

M. PIEL signale que l'ASECNA dispose de crédits pour la mise en place en 1968 de deux postes intégrés et qu'il donnerait évidemment la priorité à des postes situés dans cette région particulièrement déshéritée du point de vue climatologique.

M. DE LA MENSBRUGE, Directeur du C.T.F.T., souligne l'intérêt de la station de la SODEPALM située à 30 Km à l'Est de SOUBRE et du bloc SODEPALM de DAKPADOU à 40 Km au Nord de Sassandra.

La SODEPALM n'ayant pas envoyé de représentant à cette journée, M. ELDIN demande à M. DE LA MENSBRUGE qui accepte, de bien vouloir prendre contact avec la Direction de la SODEPALM pour envisager l'intégration au réseau ASECNA d'un poste dans la station située près de SOUBRE, et l'association d'un autre à DAKPADOU.

M. BERTRAND, représentant l'IRAT signale que cet institut doit abandonner la station de SINKAHA mais conserve celles de FERKESSEDOUGOU, MANINIGUI, MAN, OUME et KOUDOUGOU (déplacement prévu prochainement) et accepte l'association de ces postes au réseau ASECNA. La station d'agriculture de FERKESSEDOUGOU permet notamment de reprendre la suite de la station synoptique qui doit être transférée à KORHOGO.

M. POIGNANT, représentant l'IFAC signale que la station d'AZAGUIE est équipée d'un poste assez complet et accepte l'association.

M. BAUDUIN, responsable de la Section Hydrologie de l'ORSTOM signale l'existence de deux stations hydrologiques à DOROPO et TIASSALE, situées sur des bassins versants et équipées de postes climatologiques, comprenant notamment bac d'évaporation et anémomètre.

L'association du poste de la Protection des Végétaux de DOROPO ayant déjà été retenue, il est convenu que la station hydrologique communiquera ses observations à la station P.V. qui regroupera ainsi les données de DOROPO avant de les faire parvenir à l'ASECNA.

TIASSALE, qui fonctionne depuis 1964 et est bien équipé pourra être associé.

M. BAUDUIN signale également que l'ECCI a un poste climatologique à AYAME et il veut bien se charger de prendre contact avec les responsables de ce poste pour leur proposer l'association.

Les participants regrettent que l'IFCC ne se soit pas fait représenter à cette réunion car cet Institut a vraisemblablement des postes d'observation à DIVO et à BINGERVILLE qui du fait de leur position pourraient être utilement associés.

La SALCI n'a pas envoyé de représentant, mais M. ELDIN signale que cette société a plusieurs postes à ONO dont pour le principal, situé dans la plantation même, l'association pourrait être proposée.

Une autre possibilité d'implantation de postes climatologiques pourrait sans doute être trouvée dans les garderies forestières déjà existantes et prochainement dans les cinq parcs nationaux qui doivent être créés.

M. ELDIN fait alors remarquer que sans compter les cinq blocs techniques déjà prévus par l'ASECNA, le simple recensement des postes climatologiques actuellement en service dans les différents organismes et instituts énumérés au cours de la réunion fait apparaître une quinzaine au moins de postes bien placés et susceptibles d'être associés, améliorant ainsi considérablement la couverture climatologique du pays.

Avant de passer à l'étude du réseau pluviométrique, il demande s'il y a des points à préciser concernant l'équipement et le fonctionnement du réseau climatologique. Il fait remarquer qu'en plus des appareils contenus classiquement dans l'abri météo, tout poste climatologique devrait posséder un pluviographe, un héliographe et une case lysimétrique pour la mesure de l'évapotranspiration potentielle ou, à défaut, un bac d'évaporation avec mesure de la température de l'eau en surface et anémomètre totalisateur à 2 m au-dessus du sol.

Cela suppose un complément d'équipement et l'introduction de mesures nouvelles dans un certain nombre de postes dépendant des instituts spécialisés mais pour qui ces mesures n'offrent pas un intérêt immédiat. Les représentants des différents instituts semblent d'ailleurs disposés à faire entretenir le matériel qui leur serait confié pour ces nouvelles observations.

M. PIEL fait remarquer que la mise en place de nouveaux appareils ou a fortiori de nouveaux postes climatologiques, justifierait entièrement dans le cadre d'un régime d'association, la mission sur place d'un spécialiste de l'ASECNA pour guider les opérations, notamment en ce qui concerne le choix d'un nouvel emplacement.

M. AKA ANGHUI pose le problème du prix de revient de l'équipement météorologique.

M. PIEL précise que l'installation d'un poste climatique suppose une dépense d'environ 150.000 Fr CFA.

M. BERTRAND représentant l'IRAT demande alors dans quelle mesure il ne serait pas possible de faire bénéficier les Instituts de Recherche spécialisés de la détaxe accordée par exemple à l'ORSTOM (1).

M. MIGNOT, Conseiller au Ministère des Affaires Economiques et Financières, se déclare personnellement favorable à cette idée de détaxe et prêt à la proposer à son Ministre.

M. PIEL soulève ensuite la question de l'heure des observations climatologiques et demande qu'elles soient faites si possible à 8 h., 12 h. et 18 h. Il insiste particulièrement sur la nécessité de faire l'observation du matin à 8 h. car c'est l'heure du début de la journée climatologique traditionnelle.

MM. KAKADIE représentant le Ministère des Travaux Publics et DAMOTTE font remarquer que 8 h. est une heure tardive pour beaucoup de travailleurs qui font les observations météorologiques en plus d'un autre travail et que d'autre part, c'est une heure à laquelle l'évolution de la température et de l'humidité de l'air est très rapide. M. PIEL souhaiterait tout de même qu'au moins le 1er de chaque mois, l'observation du matin soit faite exactement à 8 heures.

o
o o

(1) On trouvera en annexe les conditions d'application de cette détaxe telles qu'elles sont précisées dans le décret 64.305 du 17.8.64.

On passe ensuite à l'examen du point II de l'ordre du jour: développement du réseau pluviométrique.

M. ELDIN présente une carte de Côte d'Ivoire où est portée la position des postes pluviométriques du réseau ASECNA et des postes climatologiques ayant demandé l'association.

Il demande alors s'il y a des propositions pour l'association de nouveaux postes pluviométriques susceptibles de compléter le dispositif ainsi présenté.

M. GRILLET de la Direction des Produits, distribue aux participants un document repertoriant les postes qui relèvent du Ministère de l'Agriculture. Il apparaît qu'en ce qui concerne la pluviométrie, les postes de FRESCO, GUITRI, TONKOU, DINGOIN (BIANKOUMA), BINGERVILLE et YAPO pourraient être utilement associés.

M. ELDIN suggère qu'il serait intéressant, à défaut d'un poste climatologique d'installer au moins un pluviomètre sur les ranchs de l'Etat. SIPILOU serait un point particulièrement intéressant.

Comme pour la climatologie, le quart Sud-Ouest reste le plus mal couvert.

Avant de passer à l'examen des questions diverses, dernier point de l'ordre du jour, M. ELDIN demande à M. PIEL s'il est possible que l'ASECNA fasse parvenir dès le mois d'avril, des imprimés climatologiques, ou pluviométriques suivant les cas, à tous les postes qui ont accepté l'association, de façon que sans plus tarder toutes les informations soient centralisées.

M. PIEL répond que la chose sera faite mais qu'avant de pouvoir dépouiller et publier ces données il doit établir une liste des moyens qui lui sont nécessaires et présenter un devis à discuter dans le cadre du budget de l'ASECNA.

M. ELDIN en présentant le troisième point de l'ordre du jour, fait remarquer que cette première journée de la Climatologie en Côte d'Ivoire n'est pas une fin en soi et qu'il faut songer à assurer la pérennité de cette manifestation.

M. AKA ANGHUI propose que soit élu un bureau permanent chargé d'assurer le secrétariat et la préparation des journées de la Climatologie à venir.

Il suggère que ce bureau comprenne trois membres représentant les trois réseaux principaux de Côte d'Ivoire: le réseau ASECNA, le réseau des Services du Ministère de l'Agriculture et le réseau des Instituts de recherche.

MM. PIEL, GRILLET et ELDIN sont élus pour constituer ce bureau permanent.

La correspondance concernant la journée de la Climatologie sera adressée à M. PIEL, à l'ASECNA (1). Le bureau permanent se réunira périodiquement pour examiner les demandes qui lui seront adressées et étudier les mesures à prendre pour une bonne harmonisation des réseaux.

M. ELDIN rappelle que l'efficacité d'un réseau dépend avant tout de la qualité des observations effectuées et que celle-ci suppose:

- La formation des observateurs
- Le contrôle des observateurs.

Il suggère qu'un stage de formation d'environ une semaine soit organisé chaque année par l'ASECNA. Ce stage pourrait avoir lieu quelques jours avant la journée de la climatologie ce qui permettrait d'examiner lors de cette dernière les conclusions qui se dégagent de ce stage.

(1) ASECNA, B.P. 1365 ABIDJAN

L'organisation de ce stage n'entraînerait pas de frais considérables pour l'ASECNA. Les organismes dont dépendent les stagiaires supporteraient les frais de voyage et de séjour à Abidjan.

On fait remarquer qu'il pourrait également y avoir des stages départementaux ou régionaux moins poussés mais plus fréquents. De temps à autres, un spécialiste pourrait se déplacer pour enseigner dans ces stages régionaux.

M. AKA ANGHUI pose la question du financement de ces stages.

M. PIEL : Des solutions économiques pourraient être trouvées pour que les dépenses occasionnées aux organismes pour le stage de leurs observateurs à Abidjan soient minimales. De toutes manières, cette dépense se trouve parfaitement justifiée par l'intérêt que ces organismes eux mêmes doivent trouver à une formation correcte de leurs observateurs.

Pour ce qui est du contrôle des observateurs, il pourrait être assuré à l'échelle régionale par les responsables des stations principales de l'ASECNA, indépendamment de la tournée effectuée une ou deux fois par an, par un inspecteur d'Abidjan.

M. DE LA MENSBRUGE suggère que la journée de la Climatologie soit l'occasion d'un exposé bibliographique des travaux parus au cours de l'année intéressant la Climatologie de la Côte d'Ivoire.

M. ELDIN propose que la prochaine journée de la Climatologie comprenne deux parties :

- Une première partie de routine, où l'on ferait le point annuel du développement et de l'harmonisation des réseaux et où des solutions seraient recherchées.

- Une deuxième partie pourrait comporter, outre l'examen bibliographique proposé par M. DE LA MENSBRUGE, des exposés de questions climatologiques d'ordre général, susceptibles d'intéresser la quasi totalité des participants.

A titre d'exemple il suggère:

- Climatologie générale et déterminisme des climats de Côte d'Ivoire. Explication du climat de l'année écoulée à partir des données de climatologie générale.
- Les données climatiques du bilan hydrique naturel.
- Utilisation et traitement des données climatiques pour le choix des modes et des normes d'irrigation.
- Problèmes généraux concernant la représentation et l'interprétation des données climatiques.

Les participants acceptent cette proposition et confient au "Bureau Permanent de la Journée de la Climatologie" le soin de proposer des thèmes de discussion et de recruter des orateurs spécialistes.

M. PIEL propose que la Journée de la Climatologie se tienne chaque année au cours de la troisième décade de mars, ce qui permettrait de l'associer à la "Journée de la Météorologie Mondiale" qu'il espère, dans les années à venir, pouvoir célébrer par des manifestations diverses: conférences, émissions de vulgarisation diffusées par la télévision ou la radio, films documentaires, etc....

Il appartiendra au Bureau Permanent de fixer la date exacte de cette journée et de convoquer les participants.

Pour terminer, M. OCHS, Directeur du Département d'Agro-
nomie de l'IRHO, aborde la question de la normalisation des
mesures de l'évapotranspiration potentielle et signale l'exis-
tence d'un document établi par M. FRANQUIN décrivant un

évapotranspiromètre standard et la norme à adopter pour faire des mesures correctes (1). La construction conforme de ce type d'appareil par une entreprise locale pourrait être susceptible d'un remboursement ultérieur par le FAC . Il serait donc d'un grand intérêt de pouvoir établir pour la Côte d'Ivoire une liste des organismes intéressés par la mesure de l'évapotranspiration potentielle de façon à grouper la construction de ces appareils chez un même fournisseur et obtenir des conditions de prix plus avantageuses. M. OCHS propose pour l'IRHO, trois points d'implantation: les stations de Grand-Drewin , La Mé et Port-Bouët.

M. PIEL se déclare pour sa part favorable à l'introduction de la mesure de l'ETP sur les stations synoptiques de l'ASECNA.

o

o o

Après avoir constaté que l'ordre du jour était épuisé, M. AKA ANGHUI remercie les personnes présentes pour leur participation à cette réunion, et l'ORSTOM d'avoir bien voulu se charger de l'organisation de cette première Journée de la Climatologie en Côte d'Ivoire.

(1) Ce document sera ultérieurement diffusé auprès des destinataires de ce compte-rendu.

ANNEXE

Aux termes du décret 64 305, titre II, chapitre 3 (J.O.C.I. n° 46 du 24.8.1964) du 17.8.1964, sont admis en franchise de droits et taxes les instruments et appareils scientifiques destinés à l'enseignement et à la recherche scientifiques adressés aux organismes dont la liste suit:

- Université d'Abidjan
- ORANA
- IRHO
- IRCT
- IRF (= IFAC)
- ORSTOM
- IFCC
- IRCA
- CTFT
- Mouvement "Jeunes Sciences"

"La franchise est concédée par les chefs des bureaux des Douanes à la condition que soit jointe à la déclaration d'importation une attestation signée par le Directeur de l'organisme destinataire certifiant que les marchandises seront directement acheminées sur la destination déclarée et qu'elles seront prises en charge dans la comptabilité matière de l'organisme considéré" (Art. 26. § C).

En ce qui concerne ces matériels, les établissements destinataires doivent en outre prendre l'engagement de n'utiliser les instruments et appareils scientifiques importés que pour les besoins de leur enseignement ou de leurs recherches.

Interdiction

- 1°- Sauf autorisation spéciale de l'Administration des Douanes, il est interdit d'utiliser les objets admis en franchise à d'autres usages que ceux en vue desquels la franchise a été accordée ;
- 2°- Les objets admis en franchise ne peuvent être cédés ou prêtés à titre onéreux ou gratuit sans avoir acquitté les droits et taxes en vigueur au moment de la cession ou du prêt.